L'Adjointe au Maire
DELEGUEE AUX TRAVAUX, A LA REALISATION DES PROJETS STRUCTURANTS, A L'AMENAGEMENT DU LITTORAL ET DES PLAGES, A L'ORGANISATION, A LA GESTION ET AU CONTROLE DES SERVICES TECHNIQUES
VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

Ville de Cannes

DREAL PACA/SCADE/UEE
MADAME CATHERINE VILLARUBIAS
CHEF DE L'UNITE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
16 RUE ZATTARA
13332 MARSEILLE

OBJET : PLAGES DU MIDI
REF. : DGST-18020084DS
DOSSIER SUIVI PAR : T.ONZON

Cannes, le 17 MAI 2018

Madame la Directrice,

La commune de Cannes a le privilège d'avoir un littoral important (environ 20 km de côte) et relativement varié, alternant plages naturelles rocheuses et sauvages (Iles de Lérins, côte du Mouré Rouge), plages naturelles de sable (plages du Midi, plage de Gazagnaire) et plages artificielles (la Croisette).

Soucieuse du confort de ses habitants et de ses visiteurs, la Mairie assure un entretien régulier de ses plages tout au long de l'année, adaptant ses actions aux exigences tant environnementales qu'hydrosédimentaires et à leur cycle annuel.

C'est ainsi, par exemple, que la Mairie a fait le choix assumé de maintenir le plus longtemps possibles les banquettes de posidonies mortes sur les plages de Gazagnaire durant les périodes automnale et hivernale, afin de protéger les dites plages des coups de mer.

Les services municipaux assurent également, au début de la belle saison, un reprofilage des plages sableuses afin de remettre en place le sable qui peut avoir migré vers le haut de plage lors de coups de mer, et garantir ainsi aux plages un profil idéal, plus large et moins pentu, qui est à la fois plus confortable pour les baigneurs et plus efficace pour amortir les houles éventuelles.

Concernant les plages du boulevard du Midi, la Ville de Cannes a déposé le 6 février 2018 un « cas-par-cas » auprès de vos services afin de pouvoir réaliser des apports ponctuels de sable sur les portions de plages sur lesquels des déficits pourraient malgré tout être constatés après les opérations de reprofilage des plages.

Après instruction, vos services ont demandé que soit engagée une étude d'impact pour procéder aux rechargements des plages du littoral boccassien, par mail en date du 21 mars 2018 de M. Sébastien Fournié.

TOUTES LES REPONSES DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél.: mairie@ville-cannes.fr

APPLICATION DE LA LOI n° 78-17 du 6 JANVIER 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous pouvez exercer votre droit d'accès à ces informations et demander leur correction si elles sont inexactes conformément aux modalités prévues par la loi.

Conformément à notre entretien téléphonique du 17 avril dernier, nous formulons un recours gracieux contre cette décision pour la saison 2018 afin, sur la base du cas-par-cas, de réensabler pour la présente saison de manière modérée, dans l'attente de l'étude d'impact dont la procédure a été lancée courant 2017.

Je tiens par ailleurs à apporter des précisions concernant les volumes de sables réellement apportés lors de ces différents réensablements réalisés les années passées, et qui sont bien moindres que ceux qui figurent dans le tableau qui a servi de base à l'analyse de votre collaborateur et qui a conduit à la décision susmentionnée. Le tableau ci-dessous reprend les volumes réellement mis en œuvre, en regard des volumes autorisés (le tableau a été toiletté des doublons et des opérations qui ne concernent pas les plages du Midi).

	Localisation	Volume autorisé	Volume mis en oeuvre
2013	Secteur Midi et Bocca	9500 m3	2200 m3
2014	Secteur Midi et Bocca	7500 m3	3800 m3
2015	Secteur Midi et Bocca	7500 m3	2500 m3
2016	Secteur Midi et Bocca	7500 m3	3000 m3
2017	Secteur Midi et Bocca	9000 m3	5000 m3
2018	Secteur Midi et Bocca	9000 m3	

Il apparait ainsi qu'en cinq ans, sur la période 2013-2017, les volumes de sable mis en œuvre sont de 16.500 m^3, soit environ le tiers des volumes autorisés (50.000 m^3).

En fait, du fait des délais d'instruction administrative, les demandes d'autorisations sont faites bien en amont des opérations de reprofilage des plages à l'issue desquelles il est seulement possible d'ajuster le plus finement possible les volumes à mettre en œuvre. Ces demandes sont donc systématiquement formulées pour un volume plus important que ce qui est réalisé de façon effective, de façon à pouvoir être autorisé à mettre en œuvre les volumes qui seraient finalement nécessaires, notamment pour le cas défavorable où les coups de mer auraient conduit à des départs de sables plus importants qu'à l'accoutumée. Cela étant, la Mairie essaye systématiquement de se montrer parcimonieuse et de n'apporter que des volumes strictement nécessaires au maintien du trait de côte d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, si on rapporte les volumes effectivement mis en œuvre au linéaire des plages du Midi (environ 5.400 ml depuis la digue Laubeuf jusqu'à la limite communale avec Mandelieu), ces apports n'ont été que d'environ 0,6 m^3 par mètre linéaire de plage et par an, ce qui reste relativement modeste. En comparaison, l'ensablement massif de la Croisette pour permettre la mise en œuvre de sa protection telle que validée par les autorisations administratives de 2009 va nécessiter un apport de près de 95.000 m^3 pour 800 mètres de plage (soit près de 120 m^3 par ml de plage).

Cela étant, et comme j'ai pu vous l'indiquer lors de notre échange téléphonique, la municipalité élue en 2014 a décidé d'aller beaucoup plus loin dans la gestion et la sécurisation du trait de côte des plages du Midi, en prévoyant dans son projet de mandat la réalisation d'un projet global sur l'ensemble du linéaire des plages du Midi depuis la digue Laubeuf jusqu'à la limite communale, en accompagnement de la requalification des espaces publics attenants (projet appelé « Bocca Cabana », dont la première tranche de travaux a été livrée à l'été 2017 sur la portion allant du rond-point Romano au ponton de la Darse).

Des études de sécurisation de certaines portions des plages du Midi avaient déjà été réalisées sous les mandats précédents. Cependant, ces études n'avaient à chaque fois concernées que des petites portions prises séparément les unes des autres, ce qui ne nous est pas apparu satisfaisant d'un point de vue hydrosédimentaires, car les aménagements réalisés à une extrémité de la baie ont nécessairement des impacts sur d'autres portions de la baie. Aussi a-t-il été décidé de lancer une nouvelle étude, globale cette fois, afin d'avoir une vision complète à l'échelle de l'ensemble de la baie. L'objectif est d'avoir des propositions d'aménagements, éventuellement phasées dans le temps eu égard au coût important que ces aménagements ne manqueront pas d'avoir, mais qui garantiront que quel que soit l'état d'avancement de leur réalisation, les effets d'un aménagement sur le reste de la baie ne sont pas péjorants.

L'appel d'offre visant à retenir une maitrise d'œuvre pour mener à bien ce programme a été lancée à l'été 2015. La Ville de Cannes n'ayant aucun *a priori* sur les solutions techniques à retenir pour réaliser la sécurisation de son littoral, le cahier des charges avait volontairement été ouvert sur les solutions pouvant être proposées. Il pouvait s'agir aussi bien de proposer des épis que des digues sous-marines, aussi bien en dur (enrochements) que souples (en géotextile), avec ou sans rechargements massifs ponctuels. Le seul souhait de la municipalité était que ce littoral conserve un caractère naturel affirmé, ce qui disqualifiait par exemple des aménagements en forme de tombolo comme ceux situés à Mandelieu dans le prolongement des plages du Midi.

Cet appel d'offre s'est en fait malheureusement avéré trop ouvert pour permettre de juger et comparer correctement les différentes offres reçues. Il a donc été déclaré infructueux début 2016, et un nouveau cahier des charges a été réécrit courant 2016. Le second appel d'offre de maitrise d'œuvre a été lancé début 2017, et a été attribué fin 2017 à un groupement emmené par la société ACRI-IN.

Vous trouverez en pièce jointe à la présente le cahier des charge de la mission de maitrise d'œuvre engagée, ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation. Vous constaterez notamment qu'il est attendu du maitre d'œuvre une mission MC3 « *dossier réglementaire d'autorisation administrative et d'enquête publique et réalisation de l'étude d'impact* ».

Un dossier réglementaire complet, incluant une étude d'impact et l'analyse complète des cellules hydrosédimentaires concernées, a donc été engagé tout récemment. Nous ne manquerons pas venir vous présenter ces éléments dès qu'ils seront assez avancés, et ce préalablement à tout dépôt officiel du dossier, afin d'échanger à ce sujet avec vos services.

En complément de cette mission de maitrise d'œuvre pour réaliser des travaux d'aménagement, la Mairie est sur le point de lancer un autre appel d'offre visant à l'accompagner dans le suivi environnement des travaux et à réaliser le dossier réglementaire d'autorisation pour un ré-ensablement annuel des plages sur une durée de 10 ans dans l'hypothèse vraisemblable où, à l'issue des travaux, un petit entretien régulier apparaisse malgré tout nécessaire. Evidemment, ce dossier s'appuiera sur une étude d'impact que le prestataire retenu aura à réaliser, en complément de celle qui aura été faire pour l'autorisation de travaux. Une copie de ce cahier des charges est jointe à la présente.

Je tiens également à vous préciser qu'une enquête publique diligentée par la Direction des Territoires et de la Mer est programmée courant 2018 dans le cadre du projet de dragage du port du Mouré Rouge avec une proposition de réutilisation des sables, après traitement, sur les plages de la Bocca, début 2019.

Enfin, dans la continuité de la Commission Extra-Municipale de la Mer mise en place par la nouvelle municipalité dès 2014 pour associer les acteurs de la mer et les associations environnementales, nous sommes en train d'établir une convention de suivi environnemental avec le Conseil Scientifique des Iles de Lérins et le CPIE pour accompagner les études et les

travaux avec un suivi rigoureux du trait de côte dans une perspective de bonne prise en compte de l'environnement souhaitée par M. le Maire.

Aussi, au vu des éléments qui précèdent, tant en ce qui concernent les volumes réellement mis en œuvre les années passées, que les actions actuellement engagées afin d'aboutir à un projet global et qui comportent notamment la réalisation d'études d'impacts dans les mois à venir, je formule un recours gracieux envers votre décision du 21 mars 2018, afin de nous autoriser à réaliser cette année encore des réensablements ponctuels sur les plages du Midi.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée

Françoise BRUNETEAUX